



Communiqué de Presse

Paris, le 10 octobre 2013

Salles de consommation à moindre risque : au nom de la loi, demi tour arrière !

En refusant l'ouverture expérimentale d'une salle de consommation à moindre risque, le Conseil d'Etat produit un avis juridique fondé sur la loi de 1970. Sur ce plan, il doit avoir quelques raisons.

Mais sur le plan de la santé publique et des réponses aux addictions, il demande aux acteurs de la réduction des risques et du soin de répondre avec la logique et les outils de 1970 aux problèmes de 2013. Plus de 40 ans plus tard, au nom d'une loi dépassée, il nous empêche de développer des outils nouveaux, largement expérimentés et évalués dans d'autres pays européens. Ordonnera-t-il aux policiers de poursuivre les dealers avec une 2 CV, d'utiliser un téléphone en bakélite ?

On pourrait en rire, on risque d'en pleurer. Cette décision illustre l'immobilisme qui condamne à ce jour, notre pays.

Aux habitants des quartiers concernés, aux usagers en précarité à qui cette mesure était destinée, elle dit que rien ne changera, nous ferons comme autrefois. Les policiers continueront à déplacer de sites en sites ces regroupements d'usagers qui font problème dans l'espace public. Les soignants les recevront dans des dispositifs de sevrage et d'abstinence dont ils ne peuvent pleinement bénéficier et dont ils sortiront vite, sans autre effet qu'un découragement supplémentaire. Ils aligneront les passages en prison. Et des budgets seront inutilement dépensés.

Quant aux jeunes, à qui cette loi voulait éviter « un message négatif », ils continueront d'être exposés aux sollicitations multiples d'une société addictogène, qui loin d'en rester aux années 70, n'en finit plus d'innover, utilisant un marketing toujours plus habile pour leur faire consommer alcool, boissons énergisantes, écrans multiples et objets divers.

Le Conseil d'Etat invite le gouvernement à inscrire ce dispositif dans la loi, nous y sommes prêts mais saura-t'il relever ce défi ?

Contacts presse

Jean-Pierre Couteron, Président de la Fédération Addiction

Nathalie LATOUR, Déléguée Générale

Tél. : 01 43 43 72 38 – 06 12 21 07 25

Email : infos@federationaddiction.fr